

Orientation future

6.1 Le grand mérite de ce document d'étude a été de reconnaître explicitement le rapport qui existe entre les dépenses directes et les dépenses fiscales et de chercher à en définir les conséquences pour les personnes visées par les programmes en cause. En partant du principe que les dépenses fiscales — l'exemption d'impôt au titre des enfants et le crédit d'impôt-enfant — et les dépenses directes — les allocations familiales — visent des fins semblables, soit d'aider les familles avec des enfants ou de reconnaître ce que cela coûte d'élever des enfants, les auteurs du document d'étude examinent l'effet de ces trois programmes sur les familles canadiennes pour déterminer s'ils permettent effectivement d'atteindre les objectifs visés. Or, ces programmes ne donnent pas les résultats escomptés, parce que la combinaison de ces trois programmes fait que les avantages nets augmentent avec le revenu, et cela pour de nombreux échelons de revenu. Comme on l'a dit ci-dessus, cet effet est principalement attribuable à l'exemption d'impôt au titre des enfants qui devient de plus en plus avantageuse à mesure que s'accroît le montant du revenu imposable.

6.2 Le Comité estimant qu'il faut faire un examen semblable de toutes les autres dépenses fiscales liées aux exemptions personnelles, ainsi que des dépenses directes au titre des programmes sociaux, il recommande au gouvernement d'entreprendre en priorité une étude complète de la question.

6.3 À ce propos, beaucoup de témoins nous ont exhortés à recommander que les déductions personnelles et la déduction pour frais de garde d'enfants soient remplacées, en totalité ou en partie, par des crédits d'impôt remboursables. La proposition présente un attrait certain. Toutefois, la majorité d'entre nous sommes d'avis qu'une telle recommandation ne saurait être faite qu'après un examen du genre de celui que nous proposons.

- Le NPD est inquiet qu'il n'y ait pas une recommandation concernant une réforme de l'exemption au titre des enfants, et que le Comité n'a pas étudié la question d'une réforme fiscale qui aurait touché les contribuables sans enfant. Le NPD recommande que le gouvernement procède à une réforme fiscale touchant les personnes gagnant plus de 50 000 \$ (au minimum, un impôt de 20% et le retour aux taux d'imposition marginaux de 1981). Sur les 2,1 milliards de recettes additionnelles, 345 millions de dollars devraient servir à augmenter de 80% le crédit d'impôt-enfant. On compenserait ainsi la perte de l'exemption d'impôt au titre des enfants pour les familles à revenu moyen (jusqu'à 45 000 \$). Cela permettrait également d'augmenter les prestations dont bénéficient les familles pauvres. Les prestations et avantages à l'intention des enfants devraient tous être indexés.
- Le NPD recommande également au gouvernement de procéder à un ré-examen plus vaste de toutes les exemptions personnelles, y compris de l'exemption de